

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 : DELIBERATION N° 112

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 19 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille SEIZE, le VINGT-SEPT SEPTEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - M.-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Jocelyne MICHAUX (à Pascaline MATAGNE)

Guy CAMBRELENG (à André PIEGAY)

Frédéric LEFEBVRE (à Corine DEMOUSTIER)

Stéphanie LOCOCCILO (à Arnaud DECAGNY à partir de la question n° 17)

EXCUSE :

Jean-Yves HERBEUVAL

Xavier DUBOIS

ABSENT(E)S :

Mehdi GAMRA

Maryse GABET

Louis-Armand DE BEJARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 4 : Remplacement d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration du Collège Jules Verne de Maubeuge

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L.2121-21 relatif aux modalités de vote pour les nominations ;
- L2121-33 relatif à la désignation des membres au sein d'organismes extérieurs et aux remplacements de membres siégeant au sein des organismes extérieurs.

Vu le Code de l'Education, notamment son article R421-14, relatif à la composition des Conseil d'administration des collèges et lycées,

Vu les arrêts du Conseil d'Etat relatifs aux remplacements de membres siégeant au sein des organismes extérieurs en date du:

- 5 juillet 2013, Commune d'Issoire, n°363653,
- 23 décembre 2011, Monsieur Arevalo et autres, n°351068,

Vu la réponse ministérielle du Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux collectivités territoriales du 04 décembre 2008 à la question écrite n°05776, relative à l'organe compétent pour désigner les Conseillers Municipaux dans les organismes extérieurs,

Vu la délibération n° 13 en date du 18 avril 2014 portant désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'administration du Collège Jules Verne de Maubeuge,

Vu la délibération n°203 en date du 20 janvier 2015 portant application de la réforme sur la représentation au sein des Conseils d'Administration des collèges et lycées,

Vu la délibération n° 312 en date du 31 Aout 2015, désapprouvant le maintien de Monsieur Abdelhakim NEZZARI en qualité d'adjoint au sein du conseil Municipal,

Vu le courrier de Monsieur Abdelhakim NEZZARI en date du 11 décembre 2015 informant de sa décision de quitter le groupe « Maubeuge un avenir ensemble» afin de siéger parmi les Elus « non-inscrits »au sein du Conseil Municipal.

Considérant que Monsieur Abdelhakim NEZZARI, par délibération n° 13 en date du 18 avril 2014, avait été désigné comme représentant suppléant de Madame LALY au sein du Conseil d'administration du Collège Jules Verne.

Considérant qu'il peut être procédé à tout moment au remplacement des membres siégeant au sein dudit conseil.

Qu'il a été jugé par la juridiction précitée que :

- le Conseil Municipal peut procéder à tout moment au remplacement de délégués qu'il a désignés pour siéger au sein d'organismes extérieurs s'il estime que le contexte politique local ou l'intérêt communal le justifie,
- l'évolution des équilibres politiques au sein du Conseil Municipal est ainsi au nombre des motifs pouvant justifier qu'il soit procédé à une nouvelle désignation des délégués.

Considérant que Monsieur le Maire souhaite remplacer Monsieur Abdelhakim NEZZARI au sein du Conseil d'administration du Collège Jules Verne.

Que ce souhait est fondé, conformément à la jurisprudence précitée, sur le contexte politique local.

Qu'il est opportun pour l'assemblée délibérante de procéder à la désignation d'un nouveau Conseiller Municipal pour siéger au sein dudit conseil.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Désigner **Madame Marie-Charles LALY** en remplacement de Monsieur Abdelhakim NEZZARI au sein du Conseil d'administration du Collège Jules Verne.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Désigne Madame Marie-Charles LALY** en remplacement de Monsieur Abdelhakim NEZZARI au sein du Conseil d'administration du Collège Jules Verne.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,


Arnaud DECAGNY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SUBSTITUTION
D'AVESNES
30 AVR. 2014
ARRIVEE

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées
Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX
☎ : 03.27.53.75.32
Réf. : VSF / JR-IT

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
OGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3 ^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze

Le dix-huit avril à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation de et sous la présidence de**

Monsieur Arnaud DECAGNY - Maire de MAUBEUGE ;

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J.-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M.-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

EXCUSES : -

ABSENTS : -

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 11 : Désignation des élus au sein des Conseils d'administration des collèges et lycées publics de MAUBEUGE

En vertu du Code de l'Education (Art. R421-14 et R421-16), les collèges et lycées sont administrés par un conseil d'administration où les collectivités territoriales sont représentées comme suit :

- un représentant de la collectivité territoriale de rattachement (Département / Région),
- trois représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un groupement de communes (AMVS), un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège.

Dans les collèges accueillant moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée, tels que le collège Budé et le collège Coutelle, la commune siège de l'établissement y est représentée par deux représentants ou, lorsqu'il existe un groupement de communes (AMVS), par un représentant du groupement de communes et un représentant de la commune siège.

Considérant le renouvellement de l'Assemblée communale, il convient de désigner les représentants aux conseils d'administration des collèges et lycées publics de MAUBEUGE.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **Désigner** les représentants suivant le tableau ci-dessous.

Collège Jules Verne	NEZZARI Abdelhakim	LALY Marie-Charles
Collège Budé	MICHAUX Jocelyne	
Collège Vauban	PAQUE Jeannine	PIEGAY André
Collège Coutelle	ZUMSTEIN Yves	
Cité Scolaire Forest	MORETTI Marie-Christine	LEBLANC Nicolas
Lycée André Lurçat	DEMUYNCK Christian	SERHANI Samia

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec :

Vote :

- **29 votes pour**
- **10 Abstentions (8 Groupe Maubeuge Toujours + 2 Groupe Maubeuge Bleu Marine)**
- **Désigne** les représentants repris ci-dessus aux conseils d'administration des collèges et lycées publics de Maubeuge.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud DECAGNY (1)

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎: 03.27.53.43.37

Réf.: **CL/JR/VD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 12 janvier

L'an deux mille quinze, le vingt janvier à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M.-P.PROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : Y. ZUMSTEIN (à A. DECAGNY) - C. DEMOUSTIER (à R. PILATO) - A. PIEGAY (à M.-C. MORETTI) - F. LEFEBVRE (à P. NESEN) - B. MORIAME (à C. DEROO) 32, (arrivée à la question n° 1) - N. TAJDIRT (à P. MATAGNE) (arrivée pendant la question n° 1)

EXCUSES :

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N°2 : Désignation des élus au sein des Conseils d'Administration de certains collèges et lycées publics de Maubeuge suite au décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.421-2, R.421-14 et suivants, et R.421-33,

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Vu la délibération n°13, en date du 18 avril 2014, relative à la désignation des élus au sein des Conseil d'Administration des collèges et lycées publics de Maubeuge,

Considérant que le décret susvisé modifie la composition des Conseils d'Administration des collèges et des lycées.

Considérant que, pour le Conseil d'Administration des collèges de plus de 600 élèves et des lycées, il est désormais prévu que la commune siège de l'établissement dispose de deux représentants ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.), un représentant de cet établissement et un représentant de la commune

Considérant que le nombre de représentants de la Commune de Maubeuge est inférieur à celui des Conseils d'Administration du :

- Collège Jules Verne,
- Collège Vauban,
- Lycée Pierre Forest,
- Lycée André Lurçat.

Considérant que pour chaque représentant titulaire, un représentant suppléant est désigné dans les mêmes conditions.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Désigner les représentants de la Commune ci-dessous nommés pour siéger au sein des Conseils d'Administration des établissements mentionnés :

	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Collège Jules Verne	M. Marie-Charles LALY	M. Abdelhakim NEZZARI
Collège Vauban	M. Jeannine PAQUE	M. André PIEGAY
Cité Scolaire Forest	M. Marie-Christine MORETTI	M. Nicolas LEBLANC
Lycée André Lurçat	M. Christian DEMUYNCK	M. Samia SERHANI

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Désigne les représentants de la Commune pour siéger au sein des Conseils d'Administration des établissements mentionnés :

	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Collège Jules Verne	M. Marie-Charles LALY	M. Abdelhakim NEZZARI
Collège Vauban	M. Jeannine PAQUE	M. André PIEGAY
Cité Scolaire Forest	M. Marie-Christine MORETTI	M. Nicolas LEBLANC
Lycée André Lurçat	M. Christian DEMUYNCK	M. Samia SERHANI

Fait en séance les jour, mois et an que dessus



Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

SEANCE DU 31 AOUT 2015 : DELIBERATION N° 312

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.75.32

Réf.: **CLJR/IT/VD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 24 AOUT 2015

L'an deux mille quinze, le TRENTE ET UN AOUT à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.Y.HERBEUVAL - C.SAUAUX - ~~M.ROPITAL~~ - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)
Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY) - Frédéric LEFEBVRE (à Corine DEMOUSTIER)
Marie-Pierre ROPITAL (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSES :

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI (absent pour les questions 14 et 14 bis)
Jean-Yves HERBEUVAL (absent pour les questions 14 et 14 bis et à partir de la question n° 31)
Sylvie ZATAR (absente pour les questions 16 à 18)
Naghib REFFAS (absent pour la question n° 19)
Corine DEMOUSTIER et Medhi GAMRA (absents pour les questions n° 30 et 31)

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 1 : Maintien de Monsieur Abdelhakim NEZZARI, Onzième Adjoint au Maire, dans ses fonctions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2122-2, L.2122-18 et L.2122-20,

Vu la délibération n°1 en date du 06 avril 2014 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 11,

Vu le Procès-Verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 6 avril 2014 proclamant Monsieur Abdelhakim NEZZARI, Onzième Adjoint au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°1427/2014 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Abdelhakim NEZZARI, Onzième Adjoint au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°1743/2015 portant retrait de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Abdelhakim NEZZARI, Onzième Adjoint au Maire,

Considérant que lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un Adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Considérant qu'afin de ne pas créer d'incidence sur le sens du vote et conformément au parallélisme des formes, il convient d'organiser le vote à bulletin secret.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Se prononcer pour ou contre le maintien dans ses fonctions de Monsieur Abdelhakim NEZZARI, Onzième Adjoint au Maire.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Avec :

Résultat des votes :

39 INSCRITS / 29 BULLETINS

Contre : 26 / Pour : 1 / Blanc : 2

N'ont pas participé au vote :

Maubeuge Toujours / X DUBOIS et C SAVAUX / Maubeuge Bleu Marine

- **SE PRONONCE** contre le maintien de Monsieur Abdelhakim NEZZARI dans ses fonctions de Onzième Adjoint au Maire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY



